



Fondation
des
Monastères

Fondation des Monastères

Soutenir les communautés religieuses

Reconnue d'utilité publique, la Fondation des Monastères apporte depuis 40 ans son soutien aux communautés religieuses, notamment contemplatives. Elle vient de transférer son siège dans des locaux plus grands pour répondre à leurs besoins croissants. Entretien avec sa directrice, Madeleine Tantardini.

La Fondation des Monastères a récemment transféré son siège. Est-ce le signe de nouveaux projets ?

Madeleine Tantardini : La mission de la Fondation des Monastères demeure la même : venir en aide aux communautés religieuses, tant sur le plan financier que juridique. Celles-ci ont toujours besoin d'être aidées pour rénover leurs bâtiments, mettre aux normes les hôtelleries monastiques qui sont généralement ouvertes, régler leurs cotisations sociales obligatoires, maladie et vieillesse. Face à la complexité de la législation et de la réglementation, il est important que la Fondation poursuive son rôle de conseil auprès des communautés.

A quelle nécessité répond cet emménagement dans un lieu plus spacieux ?

M. T. : La Fondation des Monastères s'est installée dans des locaux plus grands - ceux d'un ancien office notarial -, à la fois parce que



© Fondation des Monastères

son pôle juridique s'enrichit de nouveaux talents (collaborateurs salariés et conseillers bénévoles) et pour augmenter sa capacité d'accueil envers les groupes de travail. Il s'agit des commissions propres à la Fondation (financière, immobilière, de secours, ou comité de revue*...) mais aussi des commissions mixtes rassemblant des représentants de la Fondation des Monastères et d'autres instances monastiques. Nous recevons également des réunions intermonastiques qui se tiennent dans nos locaux, moines et moniales appréciant de trouver en plein Paris des lieux où se donner rendez-vous.

La Fondation des Monastères étoffe son pôle juridique. Est-ce pour développer un service particulier ?

M. T. : Pas exactement. Mais la Fondation accompagne de plus en plus de communautés désireuses de réfléchir à leur avenir : restructuration, regroupement voire

« Il est important que la Fondation poursuive son rôle de conseil auprès des communautés »

fermeture et vente de leurs biens. Défendre alors les intérêts des communautés pour protéger l'avenir de leurs membres est une mission importante de la Fondation. Dans le même temps, elle est sollicitée par d'autres communautés où les vocations sont nombreuses et où il faut entretenir voire agrandir les bâtiments et pourvoir aux cotisations sociales.

Quels sont les prochains objectifs de la Fondation des Monastères ?

M. T. : Ils visent une meilleure communication, d'une part à l'égard des donateurs et testateurs, d'autre part à l'égard des notaires. Il est important d'informer davantage sur les particularités juridiques et fiscales des libéralités faites à la Fondation, notamment au bénéfice de communautés religieuses ne disposant pas de la « reconnaissance légale », ou encore sur les dispositifs mal connus comme le don sur succession. J'invite d'ailleurs les notaires à consulter l'espace qui leur est dédié sur le site Internet de la Fondation des Monastères. ●

* La Fondation des Monastères édite une revue trimestrielle, Les Amis des Monastères, destinée aux communautés et aux laïcs curieux de l'histoire et de l'actualité monastiques. Elle est distribuée sur abonnement.

FONDATION DES MONASTÈRES

14, rue Brunel - 75017 PARIS

● Tél. : 01 45 31 02 02

● Fax. : 01 45 31 02 10

● Courriel :

fdm@fondationdesmonasteres.org

● Site : www.fondationdesmonasteres.org

CONTACT

Agnès Larnaudie-Eiffel,
responsable des legs

● Tél. : 01 45 31 62 81

● Courriel :

donsetlegs@fondationdesmonasteres.org